

URBANISME

### **Changer l'aspect extérieur de mon habitation**

Je veux changer mes fenêtres, ravalement ma façade, refaire mon toit ou installer des panneaux photovoltaïques sur ma toiture.

#### **Demande d'autorisation**

Une déclaration préalable est exigée pour modification de l'aspect extérieur

[TÉLÉCHARGER LE FORMULAIRE CERFA](#)

Pour se faire vous devez fournir :

- Formulaire CERFA
- Fiche complémentaire/autres demandeurs s'il y a plusieurs demandeurs pour le même projet
- Plan de situation
- Plan de masse
- Plan de coupe
- Plan des façades modifiées
- Document graphique d'insertion du projet dans son environnement
- Photo permettant de situer le terrain dans l'environnement proche
- Photo permettant de situer le terrain dans l'environnement lointain
- Notice faisant apparaître les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux \_ si l'architecte des bâtiments de France doit être consulté

*Vous devez retourner le dossier à votre mairie en 3 exemplaires (4 si l'architecte des bâtiments de France doit être consulté). Il peut être déposé sur place ou envoyé par lettre recommandée avec avis de réception.*

*À la réception du dossier, la mairie délivre un récépissé qui indique votre numéro d'enregistrement et la date à partir de laquelle les travaux pourront commencer en l'absence de réponse du service instructeur.*

## CONTACT



SAINT-LÔ AGGLO À VOS CÔTÉS

### **Service urbanisme**

70 rue du Neufbourg  
50000 Saint-Lô

Lundi au jeudi : 8h30-12h /  
13h30-17h30

Vendredi : 8h30-12h / 13h-17h

02 14 29 00 30

Itinéraire

Courriel



CONTACTEZ-NOUS

### **SAINT-LÔ AGGLO**

70 rue du Neufbourg  
50000 Saint-Lô

Lundi au jeudi  
8h30-12h/13h30-17h30

Vendredi  
8h30-12h/13h-17h

02 14 29 00 00